

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 29 JUIN 2000**

Présidé par Monsieur Jacques PILETTE

Etaient présents :

*Personnalités extérieures : GOUGUEC Marguerite(syndicat intercommunal Anzin),
Invités : BLAISE Michel, COASNE Joëlle,
Enseignants : BOGIALLA Jean- Pierre, GARNIER Cyril, SORGATO Dominique,
Personnels AITOS : BURY René, LAMBOUR Nancy,
Etudiants : GARNERONE Alexandre, GUYOT Marc- Alexandre,*

Excusé(s) :

*Personnalités extérieures : KACZMAREK Michel (Conseil Général), LAMBIN Pierre (Comité Régional Olympique) ,
Enseignants : BARBIER Franck,
Etudiants : DAUTEL Alexandra, GOURGEOT Marie- Catherine*

Ont donné pouvoir :

DAUTEL Alexandra à GARNERONE Alexandre, BARBIER Franck à GARNIER Cyril

.....

• Informations générales

→ *Monsieur PILETTE* donne quelques indications sur le projet de « loi sur le sport » votée le 22 juin dernier à l'Assemblée Nationale. Cette loi tend à donner aux étudiants en STAPS les mêmes prérogatives qu'aux étudiants relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui perd ainsi son monopole sauf dans certaines disciplines dites « à risque » réservées aux Brevets d'Etat.

→ Il fait le point sur les habilitations :

- pour 2002, les mentions « management du sport » et « éducation et motricité » sont à renouveler
- l'habilitation sera demandée pour deux nouvelles mentions: « activités physiques adaptées » et « ergonomie et performance motrice ».

→ Il annonce que le Conseil d'Administration de l'U.V.H.C a adopté les nouveaux statuts de la F.S.M.S à l'unanimité, suite à la séparation du STAPS et du DUFAPS qui prend désormais le nom de SUAPS.

→ Il rappelle que la notation administrative des enseignants a été, dans un souci d'harmonisation, rectifiée par une commission d'établissement, ce qui explique la baisse des notes constatée cette année.

• ***Postes rentrée 2001***

→ *Monsieur PILETTE* précise que le taux d'encadrement de la F.S.M.S est faible (< 60%) et qu'il est nécessaire, lors de la demande de postes, d'établir un classement.

Le Conseil décide de demander les 3 postes suivants classés par ordre de priorité :

***1 MCF en psychologie
1 PRAG en Gymnastique
1 PRAG STAPS (non défini – choix sur profil***

des candidats)

→ *Monsieur PILETTE* présente la prévision d'évolution des effectifs de la F.S.M.S jusque 2006. Celle –ci doit être envisagée différemment selon que la capacité d'accueil est maintenue ou non. Dans la seconde hypothèse, l'effectif total serait presque triplé pour 2006.

• ***Calendrier prévisionnel 2000/2001***

Monsieur PILETTE demande au Conseil de prendre connaissance du calendrier prévisionnel qui a été établi. Celui –ci prévoit un jury en janvier et un autre en juillet (sauf impossibilité due aux contraintes d'organisation).

• ***Compte financier***

Monsieur PILETTE fait l'exposé du compte financier.

Dépenses :

Les charges de personnel représentent la plus grande partie des dépenses. Les heures complémentaires payées aux enseignants sont plus importantes qu'en 1999 en raison du nombre croissant de vacataires visant à pallier le faible taux d'encadrement. (doc 9 – ligne 64)

Il en va de même pour les indemnités de surveillance et les heures supplémentaires versées aux personnels administratifs qui augmentent au prorata du développement de la filière. Idem pour les frais de déplacements et de missions des enseignants qui représentent l'université dans différents colloques ou qui partent en formation continue. (doc 9 – ligne 6251)

Les dépenses de location mobilière sont également en hausse du fait de l'occupation accrue des installations municipales. Ceci pose le problème des constructions futures et des moyens demandés dans le contrat de plan 2002-2005.(doc 9 - ligne 6135)

Recettes :

Les recettes du STAPS restent correctes si l'on tient compte de la régulation du flux des primo- arrivants. Par contre, les droits simples qui représentent 60 % du budget du SUAPS risquent, eux, d'être supprimés (décision nationale) . Ceci laisse une incertitude quant à la possibilité pour le SUAPS de continuer à assurer pleinement sa mission. (doc 9 – ligne 70611)

Le Conseil vote l'adoption du compte financier à l'unanimité.

• *Questions diverses*

Monsieur PILETTE informe le Conseil que Roger JONET, actuellement contractuel à la FSMS, est admissible à deux concours. Il indique qu'il fera, dans la mesure du possible, le nécessaire pour le maintenir dans son poste.

A toutes fins utiles, *René BURY* demande s'il est possible que le Conseil exprime sa volonté à ce sujet.

Le Conseil émet, à l'égard de Roger JONET, un vœu de maintien dans son poste.

• *Règlement intérieur*

Monsieur PILETTE demande aux membres du Conseil de prendre connaissance du règlement intérieur pour la rentrée universitaire et reporte la discussion au prochain Conseil d'Administration.

PS : à l'heure où ce compte – rendu est rédigé, nous apprenons que Roger JONET est admis au concours d'adjoint administratif. Les résultats du concours de secrétaire administratif ne sont pas encore connus.

